

## Brèves

### Le site [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) a fait peau neuve

Le site Internet de la FMH a fait peau neuve: l'accès aux données et informations recherchées est plus rapide, une plus grande place est réservée aux sujets actuels du domaine de la santé et les prestations de la FMH sont clairement présentées. Un des objectifs de la mise à jour du site était non seulement de proposer une meilleure convivialité, mais aussi de prendre en compte les besoins des différents groupes cibles. Le nouveau site se devait par ailleurs de convaincre par sa mise en page.



Des images dynamiques sur [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la nouvelle version est en ligne. Les retours d'informations montrent que le jeu en a valu la chandelle. En alliant style et modernité, la mise en page joue avec le lan-

gage des images (effets de flou et du noir et blanc) et s'appuie sur une dynamique propre au reportage. La navigation a été radicalement simplifiée, une barre de six menus principaux structure la navigation sur le site: FMH, ISFM, Tarifs, Autres thèmes, Politiques & médias, Services. Pour une meilleure lisibilité, les menus inférieurs se présentent uniquement sur un deuxième niveau. Grâce à cette structure épurée, quelques clics suffisent pour accéder aux thèmes recherchés. Les plus pressés trouveront dans la zone «Accès rapide» une liste des mots-clés les plus importants. Sur chaque page, un petit encadré mis en exergue présente des informations et prestations supplémentaires utiles se rapportant au contenu du texte affiché. Sur la droite, cinq boutons ont pris place, ils pointent vers les pages les plus sollicitées du site de la FMH. Les contenus de l'ancien site Internet sont également répertoriés dans la nouvelle version, agrémentés de nouvelles informations. Les textes, courts et structurés, sont adaptés au comportement de la lecture en ligne. En effet, on estime qu'en lisant un texte à l'écran, une personne ne lira qu'un tiers de ce qu'elle lirait sur un support papier. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir sur le nouveau site de la FMH.

## Départements

### Personnel

#### Prise de congé – souhaits de bienvenue

Après sept ans au service de la FMH, Augustin Wyss, responsable du Service de traduction, nous quitte. Nous lui adressons tous nos remerciements pour son engagement et sa patience. Combien de fois a-t-il fait l'impossible et traduit encore en toute

dernière minute. Nous souhaitons la bienvenue à Sylvain Faÿsse, son successeur.

Le Secrétariat général salue l'arrivée d'Erika Fankhauser à la tête du secrétariat de direction. Nous lui souhaitons la bienvenue. Ce service bénéficiera en outre du soutien de Liliane Manz, qui remplace Jacqueline Boillat.

Verena Schicker a rejoint l'équipe du service Administration des membres, où elle reprend le poste de Pascale Kiechl.

Le Service juridique fête le départ de Dania Ischi et salue l'arrivée de Lucia Schlemmer. Vous en saurez plus en lisant l'article correspondant à la rubrique Service juridique.

## Services

### ChM: une organisation de taille

Une à deux fois par an, le Secrétariat général a le privilège d'organiser une séance de la Chambre médicale au cours de laquelle les 200 délégués (ayant droit de vote et d'éligibilité) siégeant au parlement du corps médical prennent les grandes décisions de la Fédération.

Les préparatifs débutent plusieurs mois à l'avance. Un tel événement demande de trouver des locaux appropriés, aptes à accueillir quelque 350 personnes. Ensuite reste à coordonner les premiers briefings avec les techniciens, prendre contact avec les traducteurs sans oublier de trouver les traités et mettre



Les délégués de la Chambre médicale manifestent leur opinion

en place une feuille de route en interne. De concert avec le président et le secrétaire général, le secrétariat de direction répertorie les points à inscrire à l'ordre du jour puis les



Quelque 200 délégués prennent part à la ChM

transmet aux instances compétentes en vue d'un vote ou d'une prise de décision.

Deux mois avant le jour J, on entre dans le vif du sujet. La vérification des inscriptions envoyées par les délégués bat son plein. Afin de mieux répondre aux attentes de chacun, aucun détail n'est laissé au hasard. En interne, tout est mis en place pour que les convocations, l'ordre du jour et les informations relatives à cette journée (toujours en français et en allemand) soient envoyées aux délégués au plus tard un mois avant la Chambre médicale. C'est ainsi que le stipulent les statuts.

Puis arrive le moment de répartir les tâches et missions de chacun: effectuer l'enregistrement des délégués à leur arrivée, remettre le matériel et les cartes de vote, prendre en charge le contrôle à l'entrée, organiser le bureau et la technologie requise sur place, mettre en place la salle de conférence, assurer le lien entre les organisateurs et les techniciens du centre des congrès etc... Pas moins de 20 personnes du Secrétariat général sont impliquées dans le bon déroulement de la journée.

Les dernières semaines précédant la session sont essentiellement consacrées aux demandes et propositions des délégués relatives à l'ordre du jour. Ces dernières doivent ensuite être insérées au programme et prises en compte dans le scénario de la journée.

La veille de la séance, une partie de l'équipe

organisatrice «déménagement» avec tout son matériel sur les lieux de la Chambre médicale, effectue les dernières vérifications et procède au réglage final.

Lorsqu'en fin d'après-midi, le président de la FMH clôt la séance de la Chambre médicale, les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat général ont contribué à concurrence de 1000 heures de travail à la préparation de cet événement. Sur deux Chambres médicales annuelles, cet effectif correspond à un poste à temps complet. Sans compter la rédaction ultérieure du procès-verbal dans les trois langues nationales. Tout en un, aucun doute que sur le plan organisationnel et administratif, la séance de la Chambre médicale représente un événement majeur!

### Administration des membres

#### CPS: entrée en scène réussie à la SSMI

Le congrès annuel de la Société suisse de médecine interne (SSMI) de la mi-mai a, pour beaucoup de médecins, été l'occasion de passer au

présents au congrès et praticiens indépendants. La nouvelle carte de médecin personnalisée remplace l'ancienne carte jaune des membres de la FMH. Le modèle de base de la CPS FMH contient un certificat électronique «avancé» permettant l'authentification du titulaire et la signature de courriels et de documents.

Tous les membres de la FMH recevront automatiquement par courrier leur dossier personnel de demande d'ici octobre 2009. Les non-membres de la FMH pourront également bénéficier de la CPS, similaire à celle des membres de la FMH, mais sans notre logo. Pour eux, elle sera payante.

Comme les demandes de CPS que nous recevons ne sont pas toutes complètement remplies, nous prions celles et ceux qui ne l'ont pas encore envoyée de bien vouloir vérifier avant l'envoi si la date est bien inscrite, le document signé et une photo récente jointe au dossier. D'avance merci! Nous nous verrons dans l'obligation de retourner les requêtes incomplètes. Pour de plus amples informations au sujet de la CPS, veuillez consulter [www.fmh-hpc.ch](http://www.fmh-hpc.ch)



De la taille d'une carte de crédit, voici la nouvelle CPS FMH

stand de la FMH et de venir chercher un formulaire de demande de leur nouvelle carte de médecin personnalisée, la CPS FMH. En guise de remerciement à la SSMI de nous recevoir depuis des années à son congrès annuel, nous avons traité prioritairement les membres de la SSMI

### Droit

#### Données relatives à la qualité

La «concurrence purement tarifaire» doit aller de pair avec une concurrence en matière de qualité: la FMH et l'ASSM ont publié en juin des recommandations concernant la publication de données médicales relatives à la qualité (BMS 26/27/2009; 1044-54). A ce titre, le service juridique de la FMH a rédigé les deux chapitres Données relatives à la qualité dans la LAMal (5.1.) et Droit à la publicité médicale dans la Loi sur les professions médicales et le code de déontologie de la FMH (5.3.).

La publication de données relatives à la qualité ne s'exerce pas dans une zone de non-droit. La Loi sur les professions médicales fait observer que la publicité «doit s'abstenir de toute [information] qui n'est pas objective et qui ne répond pas à l'intérêt général; cette publicité ne doit en outre ni induire en erreur ni importuner». Les juges disposent d'un éventail de sanctions exemplaires stipulées dans la Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD).

Non seulement un concurrent mais aussi l'auteur d'une étude médicale peut encourir des demandes en dommages et intérêts si les messages véhiculés par la publicité ou l'étude publiée produisent une image erronée auprès du public concerné ou appelant des réactions trop positives ou trop négatives face à des questions importantes.

### Nouvelles personnelles

Madame Dania Ischi-Ceppi, licenciée en droit, quitte fin août le service juridique au terme de 21 ans de bons et loyaux services au sein de la FMH. Elle va agréer sa retraite anticipée en exerçant une activité professionnelle indépendante. En qualité de secrétaire juridique de la commission de déontologie de la FMH, Mme Ischi avait la charge des procédures de recours dans les trois langues nationales et en tant que médiatrice, elle a conseillé beaucoup de membres au sujet de la formation postgraduée. Nous remercions Mme Ischi de son long et profond engagement. Nous serons ravis de pouvoir faire appel à ses compétences en italien à l'avenir également, dans le cadre de missions ponctuelles.

Le 1<sup>er</sup> septembre, Madame Lucia Schlemmer, licenciée en droit, viendra rejoindre l'équipe du service juridique. Mme Schlemmer a accompli ses études à Bâle et plusieurs stages en entreprise dans divers domaines juridiques. Elle aura notamment la charge des procédures d'opposition du domaine de la formation postgraduée en langue allemande et des procédures de recours en matière de déontologie médicale. Elle sera également active en qualité de conseillère juridique pour nos membres. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Schlemmer.

### Données, démographie, qualité

#### Statistique médicale en bref

Après avoir été révisée au cours de ces deux dernières années, la statistique médicale de la FMH a fait peau neuve en mars 2009 et se présente sous une nouvelle forme avec un nouveau contenu. Un aperçu compact et clair des «Chiffres et faits 2008» est désormais également disponible sous forme de papillon.

Qui sont au juste les médecins? Où travaillent-ils? Quel âge ont-ils? Et qu'en est-il du nombre de femmes dans la profession? Et de la relève? Voici, entre autres, quelques-unes des questions auxquelles ce dépliant vous donnera une réponse rapide et claire. Les analyses détaillées de la statistique de la FMH sont toujours disponibles au même endroit sur notre site [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) → Autres thèmes → Démographie médicale.

Les nouvelles analyses mises en lignes depuis l'année dernière se basent en partie sur des auto-déclarations de médecins. Plus les données seront précises, meilleures seront les statistiques, ceci est d'autant plus important que le corps médical souhaite être un protagoniste important de la politique de la santé, présent



L'âge moyen des médecins en exercice est de 48 ans

avec des arguments probants et pertinents. Votre soutien nous ouvre des perspectives prometteuses dans notre démarche et notre argumentation politiques mais également pour une planification et une régulation durables de la prise en charge médicale. Nous vous invitons donc à actualiser vos données en ligne sur [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch). Depuis 1934, la statistique médicale de la FMH apporte année après année une contribution importante à la recherche sur la démographie et la prise en charge médicales.

Vous pouvez commander le nouveau dépliant sur la statistique médicale de la FMH «Chiffres et faits 2008» par courriel à [ddq@fmh.ch](mailto:ddq@fmh.ch).

## Service tarifaire

### Nouvelle cheffe

Beatrix Meyer a été élue cheffe du service tarifaire par le Comité central de la FMH à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009. A l'instar de son prédécesseur, elle est en charge de la direction administrative de ce service. Beatrix Meyer est depuis plus de trois ans au service de la FMH, à la tête du domaine SwissDRG, casquette qu'elle conservera à l'avenir aussi. Le service tarifaire englobe le domaine SwissDRG et celui des Tarifs et conventions.

### Réorganisation

Depuis juin 2009, Irène Marty est cheffe du domaine Tarifs et conventions du service tarifaire de la FMH à Olten. En avril 2008, elle a rejoint ce service dont elle a la charge avec Thomas Kessler. La petite équipe traite notamment les différentes demandes et propositions tarifaires émanant des membres de la FMH: la ligne d'assistance gratuite est très sollicitée pour répondre aux nombreuses questions qui se posent aujourd'hui au sujet de la nouvelle liste des analyses. (cf. ligne d'assistance TARMED sur [www.fmh.ch/tarife/tarmed-tarif.html](http://www.fmh.ch/tarife/tarmed-tarif.html)).

La majeure partie du travail est consacrée à divers organes de négociation et commissions, encadrés ou dirigés de concert avec deux membres du Comité central: Marie-Christine Peter et Ernst Gähler (vice-président de la FMH). Ces derniers mois ont été marqués par les négociations du nouveau TARMED version 1.07 dont l'entrée en vigueur est prévue pour mars 2010.

Les négociations concernant la valeur du point tarifaire dans le domaine de l'accident (AA/AM/AI), le monitoring de l'évolution des coûts des médecins indépendants, ainsi que le réajustement continu du TARMED en fonction des évolutions médicales et légales sont les sujets récurrents du domaine tarifaire.

### Du nouveau dans le domaine SwissDRG

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, Beatrix Meyer, cheffe du service tarifaire, a trouvé un soutien de poids en la personne de la docteure Petra Ingenpass, cheffe suppléante du domaine SwissDRG de la FMH. Eva Naef, assistante et collaboratrice

de longue date de la FMH, a augmenté son engagement auprès du domaine SwissDRG et occupe désormais un poste à 80%.

Procédure de dépôt de propositions: la procédure de dépôt de propositions 2009 a été ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les sociétés de discipline médicale et les organisations faitières ont à nouveau la possibilité de soumettre des propositions d'amélioration du système SwissDRG. La date limite des envois est le 20 septembre 2009. Cette année aussi, la FMH apportera son soutien aux sociétés de discipline médicale et aux organisations faitières en mettant à leur disposition des experts DRG qui les conseilleront dans la préparation de leur requête. Pour que tout le monde soit le mieux préparé, la FMH a proposé en juin 2009 des ateliers interdisciplinaires aux sociétés de discipline et aux organisations faitières. Par ailleurs, des entretiens individuels permettront d'approfondir les aspects spécifiques à la discipline. Le formulaire requis pour soumettre une proposition à SwissDRG Version 0.2 est disponible sur [www.swissdrg.ch](http://www.swissdrg.ch).

Recherche concomitante: selon la FMH, il est primordial de mettre en œuvre une recherche concomitante avant l'introduction de SwissDRG, dans le but de détecter suffisamment tôt les incitations négatives dues au système SwissDRG et, dans la mesure du possible, de les réduire.

Suite à un appel d'offre, la FMH a mandaté l'équipe du Prof. F. Paccaud, Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), Lausanne, et le Dr H. Locher, économiste spécialiste de la santé, afin d'établir un concept qui devra indiquer quels domaines thématiques et quels paramètres sont à analyser dans le cadre de la recherche concomitante, du point de vue du corps médical.

## Communication

### Réactif et à jour grâce au CMS

A l'instar d'un domaine de la santé en perpétuelle mutation, les dispositions légales, la formation postgraduée et continue ou les directives en matière de tarifs évoluent aussi. Dans ce contexte, assurer un accès rapide à toutes les informations nécessaires aux membres revêt



Toute information est immédiatement en ligne

pour la FMH un caractère primordial. La Toile est à ce titre un moyen de communication parfaitement approprié, offrant à chacun une accessibilité rapide aux informations à toutes les heures du jour et de la nuit. Le site [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch) est basé sur un système de gestion des contenus (CMS): les collaborateurs de la FMH peuvent créer des contenus Internet grâce à ce CMS et sans connaissance particulière de la programmation. Administrateur, rédacteurs en chef et rédacteurs peuvent ainsi placer au bon endroit de nouveaux contenus, actualiser des informations déjà en ligne, définir de nouveaux hyperliens et vérifier les modifications apportées par le biais d'un aperçu. Puis ils autorisent la publication des nouveaux contenus ainsi créés. Ce mode de traitement des textes publiés sur le site Internet présente de nombreux avantages, notamment en termes d'économies de coûts et de flexibilité, grâce à la possibilité de modifier le site à tout moment. Seule condition requise: avoir suivi la formation destinée aux collaborateurs. Ensuite, il ne reste qu'à appliquer la maxime «c'est en forgeant que l'on devient forgeron»!